

# Conseil de développement

du

Pays de Châlons-en-Champagne

« Un outil de participation citoyenne »



## **Assemblée plénière du 7 mars 2013**

### **COMPTE RENDU**

Le Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne s'est réuni le jeudi 7 mars 2013 en assemblée plénière pour procéder au bilan des travaux 2012 et à la présentation du programme de travail 2013. Cette réunion s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Pascal COLLARD, Président du Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**COMMISSION 1** : Hubert ARROUART ; Daniel GOUGELET ; Evelyne GRANDREMY ; Josselyne MACHET ; Agnès PERSON ; Muriel RENAULT ; René SCHULLER ; Marie-Jeanne TRONCHET.

**COMMISSION 2** : Guy BERNARD ; Alain BIAUX ; Pierre HUET ; Michel LE DREN ; Jackie LUSSE ; Martine RAGETLY ; Bruno ROULOT ; Jean-Paul THILLY.

**COMMISSION 3** : Pascal COLLARD ; Michel FLOT ; Jean-Claude HORY ; Jean LACOURT ; Patrick LIBERA ; Pierre POUPART ; Sylvain ROGER ; Jean-Claude URTH ; Guy VENAULT.

**AUDC** : Sophie PURON ; Jean-Marc CHONÉ ; Pauline GODART

.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

**COMMISSION 1** : Karine BONNE ; Fabien SELLIER.

**COMMISSION 2** : Christophe COURTIN ; Yvan FAVAUDON ; Danielle GERMERONT.

**COMMISSION 3** : Marie-Céline DAMAGNEZ ; Danielle GERMERONT ; Patrick LIBERA ; Marie-Pascale LEVESQUE ; Laurent MESTRUDE ; Michel OLIVIER.

## **1. INTRODUCTION**

M. JESSON, président du syndicat mixte, accueille les participants et précise que le règlement intérieur du Conseil de développement prévoit qu'il doit se réunir une fois chaque année en assemblée générale. En accord avec Pascal COLLARD, il a semblé judicieux de jumeler la première assemblée générale du Conseil de Développement de 2013 avec la réunion du 35<sup>ème</sup> comité syndical du syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons.

Il est précisé que les membres du Conseil de Développement, une fois l'assemblée générale effectuée, pourront assister au comité syndical du Schéma de Cohérence Territoriale, sans pour autant participer au vote.

M. JESSON remercie les membres du Conseil de développement pour le travail fourni tout au long de l'année 2012. Il salue l'engagement des membres, intervenants et autres acteurs qui ont participé aux débats, réflexions, et à la définition de propositions d'actions concrètes en gardant à l'esprit l'intérêt du territoire et de ses habitants.

### *1.1. Rappel du fonctionnement du Conseil de Développement*

En termes d'animation du Conseil de Développement, l'Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) avait procédé au recrutement de M. Grégory JAZERON pour animer le Conseil de développement (qui est remercié pour son excellent travail en tant qu'animateur. Compte tenu de la grande qualité du travail accompli tout au long de l'année 2012, la poursuite de la collaboration était envisagée mais le financement du poste d'animateur et l'aide régionale à l'ingénierie du pays posaient question.

La démarche entreprise par M. JESSON auprès du Président du Conseil régional pour solliciter un ajustement de l'aide régionale au titre de l'ingénierie du pays n'ayant pu aboutir favorablement et compte tenu de l'engagement financier important du syndicat mixte aux côtés de La Comète sur le projet de festival international de cinéma "War on Screen", le contrat de M. JAZERON n'a pu être reconduit et a pris fin en janvier 2013.

M. JESSON précise que M. JAZERON a été embauché à la communauté de communes de Mourmelon et qu'une assistance à l'animation au Conseil de Développement sera maintenue à l'AUDC mais dans le cadre d'un mi-temps. Cette mission sera assurée par Mlle Pauline GODART.

### *1.2. Mutualisation des Conseils de Développement*

A l'heure actuelle il existe **trois conseils** au sein du périmètre du Pays :

- le conseil économique, social et environnemental de la ville de Châlons-en-Champagne,
- le conseil de la communauté d'agglomération qui avait été mis en place dans le cadre du contrat d'agglomération mais qui n'a plus d'activité,
- le conseil du Pays de Châlons-en-Champagne.

Les périmètres d'intervention de ces trois conseils se recoupent et les ressources humaines sollicitées pour participer à ces différentes instances sont souvent similaires.

C'est pourquoi, Messieurs BACHY et BOURG-BROC ont fait part de leur avis favorable pour travailler dans le sens d'une mutualisation, d'une optimisation des moyens et des temps passés, et ce, dans un objectif d'harmonisation et d'économie, tout en préservant la qualité du travail.

M. JESSON précise que les documents rendant compte des travaux des trois commissions seront mis sur le site Internet du pays courant avril.

## **2. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES**

### *2.1. Bilan du Conseil de développement 2012*

M. COLLARD, remercie M. JESSON et rappelle le rôle et le fonctionnement du Conseil de Développement constitué le 28 novembre 2011. Cet organe de concertation, de réflexion et de consultation dont le périmètre est celui du Pays de Châlons, est composé de **trois collègues** :

- élus (30%),

- société civile (50%),
- institutionnels (20%).

**Il est composé de 71 membres répartis en trois commissions de travail dont le rôle est de :**

- concourir au développement et à l'attractivité du pays,
- de réfléchir à des axes de travail définis par le syndicat mixte,
- de proposer des actions qui seront portées par les acteurs de territoire (communes, communautés de communes, associations, personnes privées, ...),
- contribuer à la communication sur les atouts du territoire (l'attractivité doit largement être améliorée, donc le rôle du conseil de développement est également d'avancer en ce sens),
- participer à l'élaboration et au suivi de la charte et au programme d'actions du pays.

Le fonctionnement du Conseil de développement s'appuie sur **une démarche participative de ses membres** dont l'investissement sur le terrain est au cœur du dispositif.

En effet, les membres, de par leur représentation et origine, apportent des connaissances du tissu local, constituent un relais d'information et une force de propositions.

**En termes de bilan**, l'année 2012 fait ressortir, comme pour toute instance naissante, des **difficultés** :

- des sujets qui n'ont pas toujours suscité l'intérêt escompté engendrant de fait une implication inégale des membres,
- des difficultés dans l'identification des personnes ressources au sein du territoire,
- un retour inégal des questionnaires proposés aux communes par les commissions (selon les secteurs du pays),
- un manque de communication sur l'existence et l'activité du conseil. L'important travail mené dans le cadre des commissions n'a pas été mis en évidence.

Toutefois, des **signes encourageants** ont pu être observés et notamment :

- une année de lancement globalement satisfaisante,
- un réseau d'acteurs en développement et la création d'une réelle dynamique de réflexion,
- des résultats encourageants : 24 réunions ont été organisées et de nombreuses pistes d'actions ont été proposées,
- le succès de la table ronde sur les circuits courts alimentaires dans le cadre de la commission 3 qui a attiré plus de 70 participants,
- de fortes attentes et une réelle motivation.

Dans ce contexte, M. COLLARD remercie les trois présidents de commissions et l'ensemble des acteurs pour leur investissement.

## **2.2. Bilan de la commission "services à la population"**

Mme MACHET, Présidente de la commission, rappelle les objectifs et présente le bilan 2012.

La commission, dont la composition théorique était de 24 membres, s'est réunie à 6 reprises pour traiter de l'amélioration de la mobilité et des déplacements au sein du pays.

Les **objectifs** étaient les suivants :

- identifier les besoins en matière de transport et de déplacements des personnes,
- identifier les moyens pour réduire les besoins en déplacements,
- mettre en évidence les dysfonctionnements,
- articuler les travaux avec l'étude des mobilités conduite sur les bassins de vie rémois, sparnacien et châlonnais.

Mme MACHET souligne que les déplacements au sein du Pays de Châlons-en-Champagne s'effectuent très majoritairement en voiture particulière. En effet, seulement un tiers (47/92 communes n'ont pas accès à un réseau de transport) des communes est desservi par un système de transport collectif et la fréquence des transports est souvent trop faible et mal adaptée aux besoins de la population, en dehors du périmètre de transports urbains de l'agglomération.

**Lors de la première phase de travail consacrée à la définition d'une méthode de travail, la commission a mené deux démarches parallèles au titre de la phase de diagnostic :**

- un travail d'identification des acteurs,

- un questionnement des communes visant à recenser l'offre de transport et l'offre de services (services permettant de limiter les déplacements).

Le premier questionnaire renseignait sur :

- la commune, le territoire, où se situait l'offre de transport,
- le type de transport (individuel, collectif ou à la demande),
- le type de mobilité : mobilité quotidienne (travail, études, services), de loisirs (culturelle, sportive), mobilité occasionnelle...,
- le public ciblé,
- le nombre d'usagers,
- les fréquences.

Sur le même schéma, le second questionnaire renseignait sur l'offre de service mobile et la structure référente (collectivité, société privée, habitants), etc.

**Les questionnaires ont permis de cibler cinq types de public :**

- **les actifs** : en dehors du réseau SITAC de l'agglomération, des communes desservies par les réseaux TGV et TER (Châlons, Mourmelon-le-Petit, Bouy, Saint-Hilaire et Suippes) les besoins non satisfaits sont les déplacements domicile-travail en milieu rural.
- **les personnes âgées / les personnes à mobilité réduite (PMR)** : les besoins satisfaits sont en priorité les déplacements médicaux, les trajets vers les lieux de marché ou de courses alimentaires grâce aux taxis, aux transports médicalisés et aux diverses solutions de transport à la demande.
- **les jeunes** : les besoins satisfaits sont les déplacements domicile-lieu d'études avec les bus scolaires STDM et les transports intercommunaux. Les besoins insatisfaits restent les déplacements liés aux loisirs.
- **les demandeurs d'emploi et les personnes en situation d'insertion professionnelle** : les besoins insatisfaits sont les trajets vers les lieux de formation, les trajets vers les lieux d'embauche potentiels, le trajet vers pôle emploi et les différents services administratifs,
- **les ménages modestes** : les besoins insatisfaits sont le trajet domicile-travail, et les trajets vers les lieux de loisirs.

Ces questionnaires ont été distribués par les membres de la commission auprès des communes, des associations, mais il y a eu peu de retour sur ces grilles.

Suite au diagnostic, la seconde étape visait la constitution d'un **plan d'actions**. Pour chaque action, une fiche a été créée et décrivait : l'orientation, l'action, les objectifs à atteindre, les échéances et les termes et les partenaires potentiels. Ce plan d'actions a été décliné en **4 orientations et 12 actions** (cf. diaporama de présentation).

Enfin, pour exposer les réflexions issues de ce travail, un **rapport** a été rédigé qui comprend les éléments de diagnostic, du plan d'actions. Il sera transmis à l'ensemble des membres et mis en ligne sur le site Internet du syndicat mixte.

En termes de **bilan**, quelques difficultés ont été rencontrées :

- un taux de participation à améliorer (43% de participation en 2012),
- un certain fatalisme des membres sur la thématique des transports (trop de personnes avaient tendance à dire "de toute façon, ce n'est pas la peine de mettre quelque chose en place, cela ne fonctionnera pas"),
- une réflexion qui est restée bloquée sur le court terme,
- pas assez de relais d'information dans les communes sans doute à cause du même constat d'impuissance sur la question des transports,
- un manque de communication.

**L'étude sur les mobilités conduite au sein du triangle marnais, dont le rendu final est prévu pour décembre 2013, devrait contribuer à relancer une dynamique autour de cette problématique et je reste optimiste pour l'avenir.** En ce qui concerne le thème de travail pour 2013, la commission abordera le sujet suivant : **comment adapter l'offre de logements et de services en réponse au vieillissement de la population ?**

Les thématiques abordées à cette occasion porteront sur les services à la population, l'adaptation des logements, la diversification de l'offre de logements, l'offre de soins, la mobilité, les moyens humains et financiers, l'organisation territoriale, etc.

Le travail pressenti visera à s'interroger sur les différents besoins liés au phénomène d'allongement de la durée de la vie et à l'importance que prend, dans notre société, cette 4<sup>ème</sup> étape de la vie entre la période d'activité et celle de la dépendance.

L'objectif est de faire ressortir les différents besoins, d'anticiper les risques de déséquilibres sociaux et de proposer des actions concrètes en développant une vision prospective des solutions à mettre en œuvre au sein du territoire.

Les principaux enjeux concernent l'économie, l'emploi, la cohésion sociale, l'attractivité territoriale...

En termes d'organisation pour 2013, il est prévu :

- **6 réunions** (pour comme l'an passé, aboutir à l'élaboration du diagnostic et d'un plan d'actions),
- **l'organisation d'une table ronde,**
- **l'élaboration d'un rapport en fin d'année.**

### *2.3. Bilan de la deuxième commission : animation et attractivité du territoire*

M. ROULOT, Président de la commission, rappelle qu'elle se compose de 18 membres et que l'objectif du travail pour 2012 était d'identifier et de valoriser le petit patrimoine du Pays de Châlons.

Pour cela, un travail de recensement a été mené et visait deux cibles principales :

- les **touristes** qui passent généralement une journée dans la région (principalement à destination de la cathédrale de Reims, du vieux Châlons, du vieux Troyes, des caves de Champagne, du lac du Der, etc.) et dont on espère que le nombre augmentera, notamment en lien avec le développement de l'Aéroport de Vatry.
- les **habitants** eux-mêmes qui peuvent s'intéresser à leur patrimoine (en dehors des éléments touristiques les plus importants, il existe tout un petit patrimoine qui doit faire l'objet d'un recensement). L'inspection académique a d'ailleurs participé à de nombreuses réunions et semble fortement intéressée pour travailler sur cette question avec les scolaires.

Les éléments recensés concernaient le patrimoine lié à :

- l'eau (hydraulique, les moulins, ponts, puits),
- la religion (calvaires, tombes),
- le patrimoine commémoratif (lié à l'histoire de l'aviation, aux guerres...),
- aux activités agricoles et artisanales,
- l'habitat et à la vie courante.

L'enjeu majeur concerne la sensibilisation du public au patrimoine, sans quoi le patrimoine risque d'être abandonné, dégradé ou détruit.

En termes de **méthodologie**, et à l'instar de la première commission, une première phase consistait en l'élaboration d'un **inventaire avec parallèlement un** travail d'identification des acteurs locaux (érudits, historiens, collectionneurs) pouvant contribuer à l'inventaire et à son exploitation.

De cette phase d'inventaire, ressortent les constats suivants : un patrimoine relativement riche et varié mais :

- peu d'actions de protection et de valorisation,
- pas d'offre touristique globale (les acteurs du territoire proposent une offre, mais il n'existe pas d'offre globale pouvant être déclinée par thèmes).

Pour ce qui est du plan d'actions, **3 orientations** ont été proposées par la commission :

- **développer l'animation touristique du territoire,**
- **mettre en place une stratégie d'animation et de communication** à destination des habitants et des touristes,
- **créer une véritable dynamique de projet** avec le milieu scolaire (cf. diaporama de présentation).

M. ROULOT évoque les **difficultés rencontrées** :

- l'identification de personnes ressources,
- peu de réponses de certaines communes aux enquêtes et donc peu d'éléments de petit patrimoine recensés dans certains secteurs (tout le territoire du pays n'a pas été couvert).



**Le programme 2013** traitera, en lien avec la saisine sur le petit patrimoine abordée en 2012, du sujet suivant : **quelle offre touristique pour animer et rendre le territoire plus attractif ?**

L'idée est de travailler sur la création d'une offre touristique globale à décliner à partir du petit patrimoine, des animations et des hébergements. A titre d'exemple il s'agira de proposer des circuits et itinéraires autour de thématiques.

L'organisation prévue se traduira par :

- **6 réunions de travail,**
- **l'organisation d'une table ronde,**
- **l'élaboration d'un rapport en fin d'année.**

#### **2.4. Bilan de la troisième commission : contributions aux enjeux du développement durable**

M. HORY, Président de la commission, remercie :

- le syndicat mixte pour la confiance donnée au conseil de développement pour l'animation des trois commissions,
- M. JESSON et M. COLLARD, qui ont laissé à la commission une grande liberté et n'ont pas souhaité interférer dans les débats et les propositions rendues ce qui a favorisé un dynamisme dans l'activité de la commission,
- Les techniciens de l'AUDC pour leur disponibilité et l'accompagnement technique.

M. HORY rappelle le fonctionnement de la commission composée de 29 membres. 12 réunions se sont tenues en 2012 ainsi qu'une table ronde sur les circuits courts. M. HORY souligne l'intensité de la réflexion avec plus d'une centaine d'heures de travail par personne.

La thématique de travail 2012 avait pour objectif d'impulser une dynamique pour développer l'activité agricole, l'emploi et la consommation locale et consistait à proposer des solutions pour le développement des circuits courts alimentaires au sein du pays.

Comme pour les deux autres commissions, le travail s'est d'abord basé sur une **identification des personnes ressources**. Toutefois, contrairement aux deux autres commissions, cette identification s'est faite sans trop de difficultés (la commission ayant bénéficié d'une participation de personnes représentatives de structures très différentes (producteurs, associations, donneurs d'ordre, chambres consulaires, FRAB<sup>1</sup>...)).

De même, et à l'instar des commissions sur les services à la population et l'animation et l'attractivité du territoire, un **questionnaire** a été élaboré pour établir un **état des lieux** assez précis mais qu'il sera toujours possible d'améliorer et d'amender.

M. HORY indique que le travail a mis en évidence de réelles opportunités de développement et un contexte favorable :

- potentiels de développement des circuits courts importants dans les canaux déjà utilisés (marchés, vente à la ferme, ...),
- un cadre légal et réglementaire incitatif,
- des débouchés importants auprès de la restauration collective (fonction publique, ...),
- une attente accrue des consommateurs (qualité des produits, sécurité alimentaire, ...),
- un potentiel de partenariat avec la grande distribution (cf. diaporama de présentation).

Au titre des opportunités, M. HORY évoque les contacts plutôt positifs avec le directeur du Centre hospitalier de Châlons-en-Champagne. Différentes demandes existent, synonymes de possibilités de créer de nouveaux emplois et une valeur ajoutée locale. Toutefois, il conviendra de vaincre les freins et de répondre à l'attente d'une structuration des producteurs.

De ces réflexions, est sorti un vaste **plan d'actions** avec 15 actions proposées par la commission. M. HORY précise que les réflexions menées par la commission ne vont pas révolutionner le Pays de Châlons et que leur concrétisation dépend essentiellement d'une participation volontariste des acteurs.

En termes de bilan, M. HORY précise que si la commission a bien fonctionné, le travail mené n'a tout de même pas été simple à mettre en place. La commission a notamment mis du temps à s'entendre entre les "circuits courts" et "l'agriculture biologique" (tendance à la confusion entre les deux termes).

<sup>1</sup> FRAB : Fédération Régionale des AgroBiologistes de Champagne-Ardenne

De plus, en termes de dynamique de groupe, quelques moments de doute ont pu être observés. Par ailleurs, et à l'instar des deux autres commissions, la collecte d'informations n'a pas toujours été évidente. Ainsi, il n'y a aucune information sur certaines parties du pays de Châlons.

**Malgré ces difficultés, la commission a globalement bien fonctionné et le succès de la table ronde sur les circuits courts (70 participants, 7 intervenants) est venu à point nommé pour valoriser l'implication bénévole des membres.**

Pour le programme de travail 2013, le syndicat mixte a proposé à la commission de travailler à la valorisation de la **trame verte et bleue du pays**.

Ce sujet intéresse un grand nombre d'acteurs concernés par les problématiques de l'eau, de la forêt, des paysages, de l'agriculture, des loisirs et renvoie à des aspects réglementaires, financiers, etc. Il s'agit donc d'un sujet relativement complexe sur lequel le conseil de développement peut apporter un regard extérieur et sa capacité à réunir un large tour de table.

M. HORY cède la parole à M. CHONÉ, Directeur des études de l'AUDC pour expliquer ce thème de travail.

M. CHONÉ rappelle que la trame verte et bleue est un concept qui a été largement vulgarisé dans le cadre des travaux du Grenelle de l'Environnement. La définition originale est plutôt d'ordre naturaliste et scientifique et se fonde sur le constat que l'artificialisation des sols (qui est 4 fois supérieure à la croissance démographique) a généré des fragmentations importantes des espaces naturels et une réduction très significative de la biodiversité.

En effet, pour que les espèces animales ou végétales puissent prospérer, il faut qu'elles aient un espace suffisant pour rassembler un nombre suffisant de sujets et que ces sujets puissent éventuellement en rencontrer d'autres pour que le patrimoine génétique ne s'appauvrisse pas.

L'idée de la **trame verte** est d'instaurer un réseau écologique avec un maillage d'espaces et de corridors qui relient les espaces. La constitution de ce réseau revêt également une grande importance dans un contexte de changement climatique qui se traduira inévitablement par un déplacement des espèces.

La **trame bleue, composée des cours d'eau, canaux et plans d'eau** joue cette fonction de corridor écologique notamment grâce aux boisements qui longent généralement les cours d'eau (ripisylve).

La traduction juridique de la trame verte et bleue est l'exigence qui est faite aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales) d'identifier ce maillage d'espaces, de le préserver et désormais de le conforter en cherchant à rétablir les continuités écologiques lorsqu'elles ont disparu.

L'AUDC a commencé à travailler sur la trame verte et bleue en 2009 et les réflexions menées dans les groupes de travail avaient montré **la nécessité mais aussi la limite de la seule approche réglementaire**. Les participants avaient notamment souligné la nécessité de susciter l'adhésion à la notion de trame verte et bleue, afin que chacun en comprenne bien les enjeux et se l'approprie.

Par ailleurs, les réflexions avaient fait ressortir l'idée que la préservation, voire le développement de la trame verte et bleue, repose en grande partie sur le volontariat et les actions individuelles (des personnes souhaitant participer à cet effort de préservation voire de développement des espaces naturels).

Un troisième aspect complémentaire à l'approche réglementaire et à l'engagement volontaire des acteurs, est **l'information et la pédagogie**. En effet, force est de constater qu'il existe un manque de connaissance et de compréhension sur ce qu'apporte le milieu naturel et la biodiversité à la qualité de vie de manière générale.

### **3. PROPOSITIONS D'AMELIORATION POUR 2013**

M. COLLARD propose, aux fins d'améliorer le fonctionnement des commissions, de prévoir la **nomination d'un vice-président dans chacune des trois commissions** pour représenter le président en cas d'absence.

L'objectif du Conseil de Développement en 2013 est de :

- travailler sur les trois nouveaux thèmes tout en conservant une forme de suivi sur les thèmes traités en 2012 dans chacune des trois commissions,

- 
- conserver l'approche méthodologique mise en œuvre pour faciliter la participation, le dialogue tout en veillant à une plus grande articulation entre vision prospective et lien avec les logiques de proximité,
  - communiquer davantage sur les travaux,
  - donner un avis sur le projet de SCoT au dernier trimestre 2013.

D'autre part, et compte-tenu du résultat très positif de la table ronde sur les circuits courts (succès en nombre de participants mais également en termes de dynamique et de résultat du débat) qui a clôturé les travaux de la commission n° 3, une généralisation du dispositif est envisagée avec la mise en place d'une **table ronde** dans chacune des trois commissions.

De plus, il est proposé de **créer des cellules** de veille par commission :

- commission n° 1 : 1 à 2 membres de la commission pour suivre le comité de pilotage de l'étude des mobilités durables conduite par les Pays de Châlons, Epernay, Reims, le Parc Naturel de la Montagne de Reims et les Communautés d'agglomération Reims Métropole et Cités en Champagne,
- commission n° 2 : maintien d'un petit groupe de travail (historiens, érudits locaux) pour suivre le travail de recensement du petit patrimoine,
- commission n° 3 : maintien d'un petit groupe de travail pour suivre les réflexions relatives aux circuits courts et favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes.

M. COLLARD rappelle que l'objectif est de **favoriser l'adhésion de nouveaux membres** et indique que l'AUDC engagera, en lien avec les présidents de commissions, une démarche de sensibilisation auprès de nouveaux membres potentiels.

M. COLLARD propose un calendrier prévisionnel de réunions (cf. diaporama de présentation) en rappelant que chaque commission dispose d'une grande latitude d'organisation.

M. JESSON clôt la séance et invite les membres à une collation avant le démarrage du comité syndical.